

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par
M. Cordier

ARTICLE 4 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas acceptable de lever le secret médical dans les établissements scolaires. Il convient donc de supprimer cet article.